



EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 19/11/2024

Séance du 07 novembre 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 31 octobre 2024, s'est réuni
à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Abdel GHEZALI, 1^{er} Adjoint

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 2), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n° 2), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 2), Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 4), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 2), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Nadia GARNIER (à compter de la question n° 4), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n° 2), Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 19), M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 2), Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (à compter de la question n° 2), Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 2), M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 4), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 2), Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Christine WERTHE

Étaient absents :

Mme Annaïck CHAUVET, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Christophe LIME, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Françoise PRESSE, Mme Anne VIGNOT

Procurations de vote :

Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. François BOUSSO à Mme Valérie HALLER (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Annaïck CHAUVET à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Nadia GARNIER à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Damien HUGUET à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Marie LAMBERT à M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n° 18 incluse), M. Christophe LIME à M. Gilles SPICHER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 7), M. Saïd MECHAI à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Aurélien LAROPPE, Mme Françoise PRESSE à Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. André TERZO à Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 4), Mme Anne VIGNOT à M. Abdel GHEZALI, Mme Sylvie WANLIN à M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 1 incluse)

OBJET : 7 - Création d'une Maison des Femmes - Etablissement du coût prévisionnel définitif des travaux - Demandes de subventions

Délibération n° 007701

Création d'une Maison des Femmes - Etablissement du coût prévisionnel définitif des travaux - Demandes de subventions

Rapporteur : Mme Elise AEBISCHER, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 2	22/10/2024	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet d'approuver le programme de travaux pour l'adaptation de l'ex-résidence Huot aux besoins exprimés par les associations porteuses du projet de Maison des Femmes, ainsi que le plan de financement de l'investissement. La réponse fonctionnelle et technique à ces besoins, du fait des caractéristiques du site et de son ancienne affectation, ainsi que le désamiantage total du bâtiment, portent le coût prévisionnel définitif des travaux à 1 299 857 HT, soit un coût d'opération Toutes Dépenses Confondues de 1 814 132 € TTC.

I. Contexte et objet de l'opération

Pour répondre aux besoins des femmes confrontées à des situations de violence, la Ville de Besançon a engagé la création d'une Maison des Femmes. Ce nouveau lieu est un projet à fort enjeu social et sociétal apte à renforcer la cohésion, l'égalité des chances, la lutte contre les discriminations et de droits des femmes. Le lancement de ce projet a déjà fait l'objet d'une délibération présentée en Conseil Municipal du 19 septembre 2024, approuvant une démarche de financement participatif sous forme de prêt citoyen rémunéré.

II. Projet

La Maison des Femmes sera située au 11 rue Jean Wyrsh, dans un bâtiment dont la Ville s'est porté acquéreur fin 2023. La nouvelle structure occupera une partie du rez-de-chaussée et les étages 1, 2 et 3. Elle disposera ainsi de 1 135 m² d'espace pour son fonctionnement, répartis comme suit :

- Solidarité femmes : 429 m²
- CIDFF : 203 m²
- CICS : 26 m²
- FETE : 27 m²
- Mouvement du nid : 26 m²
- Espaces communs : 242 m² (y compris salle mutualisée de 85 m² / occupation sur réservation)
- Circulations : 182 m²

Les espaces occupés par la Maison des Femmes feront l'objet d'une rénovation sobre. L'organisation des locaux a été travaillée étroitement avec les futurs occupants de manière à offrir des espaces de travail et d'accueil adaptés aux besoins :

- Création d'une entrée indépendante et accès aux étages dédiés par les circulations verticales existantes rendant totalement autonomes les locaux occupés, de manière à garantir la sécurité du public accueilli.
- Accès à un espace extérieur attenant pour les enfants.
- Aménagement des bureaux majoritairement en open-space pour limiter l'ajout de cloison et les travaux en façade, et permettant l'accueil de permanences d'autres associations et du CHU.
- Accès sur réservation à une salle de réunion ouverte à tous.

Le bâtiment sera désamianté en totalité. Les niveaux affectés à la Maison des Femmes seront purgés pour être réaménagés. Le bâtiment sera remis aux normes en matière d'accessibilité. Par ailleurs, l'adaptation à son affectation implique une reprise conséquente des différents réseaux.

La traduction des besoins et la prise en compte des contraintes techniques du bâtiment portent le coût prévisionnel définitif des travaux à 1 299 857 € HT (valeur septembre 2024).

Les espaces non investis (une partie du rez-de-chaussée et les niveaux 4 et 5 pour une superficie de 815 m²) pourraient permettre de développer, ultérieurement, un projet associatif sur des thématiques compatibles avec la Maison des Femmes. L'aménagement de ces espaces n'est pas chiffré dans le budget d'opération qui figure ci-après.

III. Budget d'opération

Le budget toutes dépenses confondues de cette opération est estimé à **1 511 777 € HT**, soit **1 814 132 € TTC** répartis comme suit :

	Montant TTC
Travaux (valeur septembre 2024)	1 399 200 €
Provision pour aléas de chantier	97 944 €
Provision pour révisions de prix	62 684 €
Total coût travaux	1 559 828 €
Honoraires de maîtrise d'œuvre	175 824 €
Valorisation des matériaux	36 480 €
Autres frais (prestations intellectuelles hors maîtrise d'œuvre, dépenses diverses)	42 000 €
Coût d'opération total Toutes Dépenses Confondues (TDC)	1 814 132 €

IV. Plan de financement prévisionnel

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

- Région Bourgogne Franche-Comté	399 900 €
- Département du Doubs	300 000 €
- Etat	100 000 €
- Ville de Besançon	<u>711 877 €</u>
- TOTAL HT	1 511 777 €
- TVA à la charge de la Ville	<u>302 355 €</u>
- TOTAL TTC	1 814 132 €

La Ville de Besançon prendra en charge les financements non acquis.

Le lancement de la démarche d'épargne citoyenne sur ce projet en septembre dernier, avec un objectif de 400 000 € et un maximum de 700 000 €, qui a déjà rencontré un vif succès, permet de soutenir la dynamique de réalisation de cette opération, en associant les citoyens et en leur proposant de participer, par leur épargne, à un projet de proximité et à fort enjeu, en constituant pour la Ville une source de financement complémentaire aux financements traditionnels, notamment les subventions.

Le fonctionnement de cette structure inédite à l'échelle départementale et son financement, qui seront présentés lors d'une délibération ultérieure, devront s'appuyer sur une logique multi-partenaire, incontournable au vu des enjeux sociaux et sociétaux.

Les financeurs sollicités ont été associés à la démarche d'élaboration de ce projet qui par son dimensionnement dépasse le cadre bisontin.

V. Calendrier prévisionnel

Les études vont se poursuivre jusqu'en novembre 2024. Les travaux vont démarrer en janvier 2025. L'opération sera livrée en février 2026.

Mmes Marie ETEVENARD (1), Marie LAMBERT (1), Carine MICHEL (1) et M. Damien HUGUET (1),
conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le programme de travaux et le montant du coût prévisionnel définitif des travaux,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès des partenaires selon le plan de financement ci-dessus et de tout autre partenaire susceptible de participer à l'opération, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 4

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Maire,

Christine WERTHE
Conseillère Municipale

Anne VIGNOT

